



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-35079>

Département(s) de publication : **57**

Annonce n° **25-35079**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : COMMUNE D AMNEVILLE

Adresse : 36 RUE DES ROMAINS, 57360 Amneville

Coordonnées :

Téléphone : +33 387718844

Courriel : Marches-publics@amneville-les-thermes.com

Adresse internet : <http://amneville.synapse-entreprises.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://amneville.synapse-entreprises.com>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRF33

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://amneville.synapse-entreprises.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <http://amneville.synapse-entreprises.com>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : DELEGATON DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE DE LA VILLE D'AMNEVILLE

CPV - Objet principal : 50118110

Type de marché : Services

Description succincte : La présente délégation de service public de la fourrière automobile concerne toutes les opérations liées à la mise en fourrière des véhicules et à leur gardiennage sur le territoire de la Commune d'Amnéville.

Valeur totale estimée (hors TVA) : 50000 euros

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 50118110

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRF33

Description des prestations : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE DE LA VILLE D'AMNEVILLE

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Valeur estimée (hors TVA) : 50000 euros

Durée de la concession : 60 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Etre titulaire d'un agrément préfectoral pour la fonction de gardien de fourrière automobile conformément à l'article R.325-24 du Code de la route

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Etre titulaire d'un agrément préfectoral pour la fonction de gardien de fourrière automobile conformément à l'article R.325-24 du Code de la route

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Conditions liées à la concession :

Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Agrément préfectoral pour la fonction de gardien de fourrière automobile en cours de validité conformément à l'article R.325-24 du Code de la route.

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

Renseignements d'ordre administratif

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire concernant la présente consultation, les candidats devront faire au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres

une demande sur le « Forum Questions-Réponses » de notre profil acheteur : <http://amneville.synapse-entreprises.com> Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises info@synapse-entreprises.com ou par téléphone au 01 72 33 90 70.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

Adresse : 31 avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG

Coordonnées :

Courriel : Grefte.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet : <https://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R. 551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. - Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. - Recours en indemnisation par les personnes lésées par le contrat ou sa passation, après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Nom Officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

Adresse : 31 avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/03/2025